

## Recommandations générales

**Soyez prudents** : prenez de bonnes chaussures de randonnée, montantes si possible, de l'eau, quelques aliments énergétiques, une protection contre le soleil (chapeau, lunettes), une tenue adaptée, une petite pharmacie et un téléphone portable. Veillez à la météo locale avant tout départ.

**Météo France** : 08 99 71 02 07 ou [www.meteofrance.com](http://www.meteofrance.com) ou l'été auprès du **Point Info** à la Mairie de Saint-Remèze : 04 75 04 12 24.

**Respectez** les milieux traversés, les propriétés privées mises aimablement à votre disposition, les gués, les consignes et balisages. Regardez bien aux traversées de route.

**Évitez tout feu**, la garrigue est trop vulnérable.

**Fermez les clôtures**. Attention aux clôtures électriques. Tenez les chiens en laisse.

**En période de chasse** (du 15 août à fin février) et à proximité de battue aux sangliers, manifestez votre présence auprès du premier chasseur posté pour connaître l'étendue du territoire chassé et la situation en cours. Si vous êtes un groupe, n'hésitez pas à contacter la Fédération des chasseurs d'Ardèche : 04 75 87 88 20.

**L'association n'est pas responsable en cas d'accident sur les chemins de randonnée.**

**Respectez l'environnement et la nature** : on évite de sortir des chemins balisés ; il existe des espèces rares ou protégées. On ne dégrade pas, ne monte pas sur les murets en pierre sèche. Bien évidemment, on ramasse ses ordures.

Dans la **Réserve Naturelle nationale des Gorges de l'Ardèche**, se conformer scrupuleusement à la réglementation. Les cueillettes ne sont pas autorisées.

**Le Réseau Eco-Veille®** : Si vous rencontrez des problèmes de balisage, signalétique, environnementaux... les signaler en remplissant la fiche Eco-veille téléchargeable sur : [www.ardèche.ffrandonnee.fr](http://www.ardèche.ffrandonnee.fr)

**Numéros utiles et numéros en cas d'urgence** :

Samu -15 Police Secours -17 Pompiers -18 Général -112

Mairie de Saint-Remèze : 04 75 04 12 24

Dans le périmètre de la Réserve, le SGGA- 04 75 98 77 31

**Bonne randonnée et bonne découverte du milieu exceptionnel de Saint-Remèze !**

L'association **Paysages, Patrimoine et Environnement de Saint-Remèze**, née en 2009, a pour but de « *mettre en œuvre toute opération, toute manifestation, toute action liée à l'étude, l'inventaire, la préservation, la prévention, la promotion afférant au patrimoine culturel, naturel, architectural et environnemental de Saint-Remèze et de son territoire* ».

Elle a l'agrément Jeunesse et Education populaire et a son siège social à la Mairie de Saint-Remèze. Elle propose chaque année un programme de sorties thématiques et d'animations, des activités ouvertes à tous.

Elle est à l'origine de l'ouverture de plusieurs chemins de randonnée pour mieux s'approprier et découvrir le territoire.

L'association est consciente de l'enjeu qui se présente à elle avec, à sa porte, la grotte Chauvet-Pont d'Arc, classée au Patrimoine mondial de l'Humanité depuis 2014, la Caverne ou restitution de l'original à moins de 7 km, le site de la Madeleine au cœur des Gorges de l'Ardèche, la Réserve naturelle nationale et bien d'autres atouts, qui attirent sur la commune un afflux touristique de personnes passionnées de patrimoine culturel et environnemental.



**Paysages, Patrimoine et Environnement de Saint-Remèze**

Mairie, 07700 Saint-Remèze

Tél: 04 75 98 48 49 - 04 75 04 09 52 - 06 82 42 84 51

Site web : [www.patrimoinestremeze.org](http://www.patrimoinestremeze.org)

## Circuit 7 La Garrigue du Devès



**Famille**

BALISAGE BLANC ET ROUGE  
PUIS BLANC ET JAUNE

**3.5 km**

1 heure

Dénivelé : 55 m.

**Intérêt**

Vue sur le village, paysage de garrigue avec nombreux murs en pierre sèche.

## Descriptif du circuit n°7

Très facile, balisage GR blanc et rouge, ensuite marquage blanc et jaune. VTT possible. Peu ombragé.

De la Mairie, rejoindre l'est du village, par l'avenue du Général Leclerc et la rue de la Batteuse, la place devant le local des pompiers sur la D 4, après le cimetière.

Sur la gauche du local, on récupère le sentier de grande randonnée (GR 4F). Balisage rouge et blanc.

**Suivre le GR qui monte sur le Devès** où se trouvaient les anciens pacages de la commune.

Belles vues sur le village, groupé autour de son église et de son château, et les anciennes terrasses de culture des Costes au nord, le Tiourre, les Cévennes, le Lozère et le Tanargue à l'ouest, le Ventoux, la Lance et la chaîne du Vercors à l'est.

La progression se fait à travers une végétation clairsemée de **garrigue** (surtout buis et cade) sur terrain calcaire.

Le chemin devient vite plat et large (**ancienne draille**), régulièrement flanqué de belles murettes en pierre sèche.

Possibilité de clôture avec système de fermeture. En 30 mn, on arrive bientôt en vue de la petite route (D. 201) qui conduit au petit village de Bidon (ligne téléphonique).

Cent mètres avant la route, tourner à droite.

On quitte le balisage rouge et blanc.

On emprunte pendant environ 300 m un petit sentier balisé en blanc et jaune qui vous conduira sur un nouveau chemin bordé par un mur en pierre sèche.

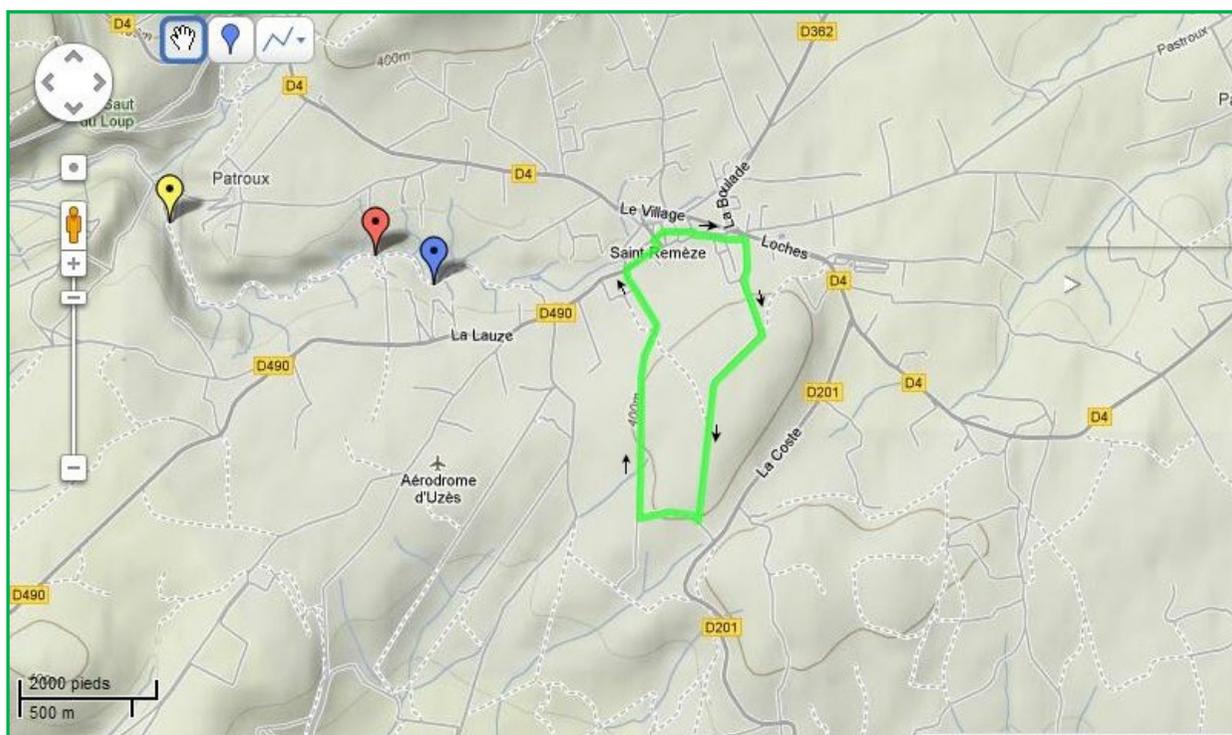
Le prendre à droite en direction du nord et le suivre pendant près d'un km.

On est sur une autre draille.

**Vue panoramique sur Saint-Remèze et au fond la Serre de Barrès (667 m)** qui barre le paysage au nord. Anciennes terrasses de culture. Descendre sur le village et au carrefour gagner à droite la Mairie.

Sur la place, notons de beaux exemples d'architecture traditionnelle du Bas-Vivarais, avec escalier extérieur et terrasse.

**Le circuit est aussi intéressant à faire dans l'autre sens.**



## Le saviez-vous ?

**Devès** : en occitan, peut avoir un double sens : une terre close par le seigneur pour en interdire l'accès ou plus simplement un pâturage.

A Saint-Remèze, il semble que le terme englobe les deux définitions.

**Garrigue** : formation végétale caractéristique des régions méditerranéennes sur les terrains calcaires.

Le plateau de Saint-Remèze est en limite septentrionale de ce climat qui connaît une aridité importante l'été.

Les principales espèces présentes ici sont le chêne vert, le genévrier cade, le genêt scorpion, le buis, le pistachier lentisque, l'aphyllanthe de Montpellier et le thym.

Ce territoire a été fortement marqué par l'activité humaine, en particulier pastorale, comme le rappellent les nombreuses murettes et enclos en pierre sèche.

**Draille** : mot d'origine occitane qui signifie « piste ».

Il fait référence aux chemins utilisés autrefois par les troupeaux au retour des pâtis ou des bois.

On en distingue plusieurs au sud de Saint-Remèze.

La plupart sont rectilignes, relativement larges, et convergent vers le village.

Ils sont en général marqués par des murets de pierre sèche pour éviter que les bêtes divaguent dans les parcelles de culture, et ils s'élargissent de temps en temps pour ménager des espaces permettant de regrouper le troupeau.

## Profil du circuit

